



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2020-31

PUBLIÉ LE 3 MARS 2020

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - Sgar

R28-2020-03-03-003 - Arrêté de composition de la commission académique d'appel - mars
2020-2 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - Sgar

R28-2020-03-03-003

Arrêté de composition de la commission académique
d'appel - mars 2020-2

Arrêté de composition de la commission académique d'appel - mars 2020-2



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE
CHANCELIERÈRE DES UNIVERSITÉS

LA RECTRICE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES ACADEMIE DE NORMANDIE

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article D 511-51 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 6 janvier 2020 nommant Madame Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie ;
- Vu les propositions des fédérations de parents d'élèves ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la commission académique d'appel est arrêtée de la manière suivante :

Madame Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de l'académie de Normandie, préside la commission académique d'appel des conseils de discipline de l'académie de Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine GAVINI-CHEVET, Monsieur Michaël DECOOL, directeur académique adjoint des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, représente Madame la rectrice et assure la présidence de la commissions académique d'appel.

Article 2 : Sont nommés pour un mandat de deux ans les membres de la commission académique d'appel de l'académie de Normandie :

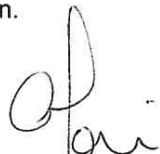
Membres Titulaires :

- Monsieur Dominique LEPORATI,
Directeur académique adjoint des services de
l'Education nationale de l'Eure,
- Madame Catherine DEMAZIERES,
Principale au collège « Roncherolles » à Bolbec,
- Monsieur Philippe THENOT,
Enseignant,
- Monsieur Gérard COTTENET,
Représentant des parents d'élèves (PEEP),
- Madame Elisabeth LECHEVALLIER,
Représentante des parents d'élèves (FCPE).

Membres suppléants :

- Madame Sophie GASNIER,
IA-IPR Etablissement et vie scolaire,
- Madame Marie PRUVOT,
Proviseur au lycée « Porte de Normandie »
à Verneuil d'Avre et d'Iton,
- Madame Laëtitia QUINETTE,
Enseignante,
- Madame Armelle LE MORVAN
Représentante des parents d'élèves (PEEP),
- Monsieur Denis SUIRE,
Représentant des parents d'élèves (FCPE).

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.



Fait à Rouen, le 3/3/2020

CHRISTINE GAVINI-CHEVET